

Mettre en place un plan de continuité d'activité dans sa collectivité

Tarif : sur devis

Durée : 7h00

Public cible : Élus locaux, agents territoriaux et d'organismes publics ou privés prenant part à la planification des secours et de la sauvegarde au niveau des collectivités territoriales ou des entreprises.

Public cible : aucun

Votre conseiller formation :

Mathias Lavolé - 04 76 47 73 73
mathias.lavole@irma-grenoble.com



Formation accessible en visioconférence

La formation « Mettre en place un plan de continuité d'activité dans sa collectivité » a pour objectifs de présenter l'ensemble des mesures visant à assurer, selon divers scénarios de crises, y compris face à des chocs extrêmes, le maintien, le cas échéant de façon temporaire selon un mode dégradé, des prestations de services ou d'autres tâches opérationnelles essentielles ou importantes de l'entreprise, puis la reprise planifiée des activités. Cette formation traite donc d'une part de la démarche de réalisation du PCA ainsi que des pratiques intéressantes à observer pour aboutir à un document opérationnel.

La formation proposée prend en compte et respecte les exigences des lois du service public tel que conçues par Louis Rolland dans les années 1930.

Programme :

- Pourquoi mettre en place un Plan de Continuité d'Activité au sein de sa collectivité ou organisation en cas d'évènement exceptionnel ?
- Démarche de réalisation d'un Plan de Continuité d'Activité ;
- Retours d'expériences de collectivités et organisations ayant mis en place des PCA ;
- La mise en situation : une étape importante du PCA.

Objectifs pédagogiques :

- Comprendre ce qu'est un Plan de Continuité d'Activité ;
- Connaître les éventuelles obligations réglementaires autour du Plan de Continuité d'Activité ;
- Identifier en quoi la mise en place d'un Plan de Continuité d'Activité est une démarche innovante et intéressante pour votre organisme ;
- Pouvoir réaliser une démarche de Plan de Continuité d'Activité qui prenne en compte un ou plusieurs phénomènes redoutés, sans oublier d'aspect important de la planification opérationnelle ;
- Observer des Plans de Continuité d'Activité réalisés sur d'autres territoires ;
- Savoir tester et évaluer son dispositif de continuité d'activité.

Les + de cette formation :

- Présentation de retours d'expérience et de cas pratiques ;
- Pédagogie interactive ;

- Ressources documentaires mises à disposition.